

PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 Avril, à 20 h 30 le Conseil Municipal de la Commune de BLAZIERT, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil pour une séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10.	Nombre de présents : 08.
Nombre d'excusés : NEANT.	Nombre de procurations : 02.
Nombre d'absents : NEANT.	Nombre de votants : 10.
Date de convocation : 04/04/2025.	Date d'affichage de la convocation : 04/04/2025.

Etaient présents : DUFOUR Guy-Noël, THORE Muriel, GAIKOWSKI Yolande, CALVET Sébastien, MEUNIER Xavier, PASINI Philippe, PEYVERGES Christine, TRAVERT Valérie.

Présence exceptionnelle de : LEROY Christel, Secrétaire Général de Mairie.

Procuration : CLERC Benjamin à PEYVERGES Christine, LAMBERT François à TRAVERT Valérie.

Quorum : 08 présents.

Absent(s) excusé(s) : NEANT.

Secrétaire de Séance : THORE Muriel

Président de Séance : DUFOUR Guy-Noël.

1. Approbation du procès-verbal du 13 mars 2025 (joint à la convocation).

Aucune remarque n'étant faite, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Le procès-verbal va être diffusé aux habitants.

2. Information sur la démission de Yolande GAIKOWSKI, en qualité de 2^{ème} Adjointe.

- Yolande Gaikowski a vendu sa maison et quitté Blaziert s'est installée dans la région.
- Elle pourra revenir ponctuellement à Blaziert et souhaite donc rester au Conseil jusqu'à la fin du mandat en mars 2026 mais sans continuer à occuper la fonction de deuxième adjointe.
- Elle a envoyé sa lettre de démission de Deuxième Adjointe au Préfet qui en a pris acte.
- En conséquence, le point 3 de l'ordre du jour propose une réorganisation du Conseil.

Le Conseil Municipal prend acte de la démission de Madame GAIKOWSKY Yolande de sa fonction de 2^{ème} adjointe, tout en restant conseillère.

3. Délibération relative à la modification du nombre de postes d'adjoints, l'élection de Conseillers Délégués, ainsi que le vote de leurs indemnités à compter du 2^{ème} trimestre 2025.

Compte tenu :

- ✓ De la démission de Yolande GAIKOWSKI de son poste de deuxième adjointe, et de coordinatrice relative aux « 4 Fleurs ».
- ✓ Du lancement de la phase de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement en locatif de l'étage de la mairie avec la création d'un Comité de Pilotage suivant délibération prise en CM du 13 mars 2025.

Le Maire propose la réorganisation suivante :

- ✓ Limiter à un le nombre d'adjoint.
- ✓ Créer deux nouvelles fonctions de Conseillers Délégués dont les indemnités seront identiques à celles de Xavier MEUNIER, Conseiller Délégué actuel, c'est-à-dire équivalentes à la moitié de l'indemnité d'adjoint, à compter du 1^{er} avril 2025.

Le Maire propose que les deux nouvelles fonctions de Conseiller Délégué soient attribuées à :

- ✓ Valérie TRAVERT pour tout ce qui concerne le label 4 fleurs.
- ✓ Philippe PASINI pour tout ce qui concerne la voirie et le Comité de Pilotage pour la mairie.

A l'unanimité des conseillers présents et représentés, la proposition de Mr le Maire est adoptée.

4. Délibération pour le remplacement d'un Conseiller au Conseil Syndical du SIVU.

- Suite à la démission du Conseil Municipal de Pierre-Jean DURAND, le poste qu'il occupait au Conseil Syndical du Syndicat à Vocation Unique (SIVU) qui gère la maternelle de Marsolan, n'a pas été pourvu.
- Le Maire rappelle que comme pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), trois communes font partie de ce SIVU : Blaziert, Castelnau sur l'Auvignon et Marsolan.
- Les questions relatives au SIVU sont très liées à celle relatives au RPI.
- Le Maire déjà membre du SIVU propose que la Première Adjointe soit nommée au SIVU en remplacement de Pierre-Jean DURAND.

Le Maire demande au Conseil de délibérer pour la nomination de Muriel THORE au SIVU.

La délibération est approuvée à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

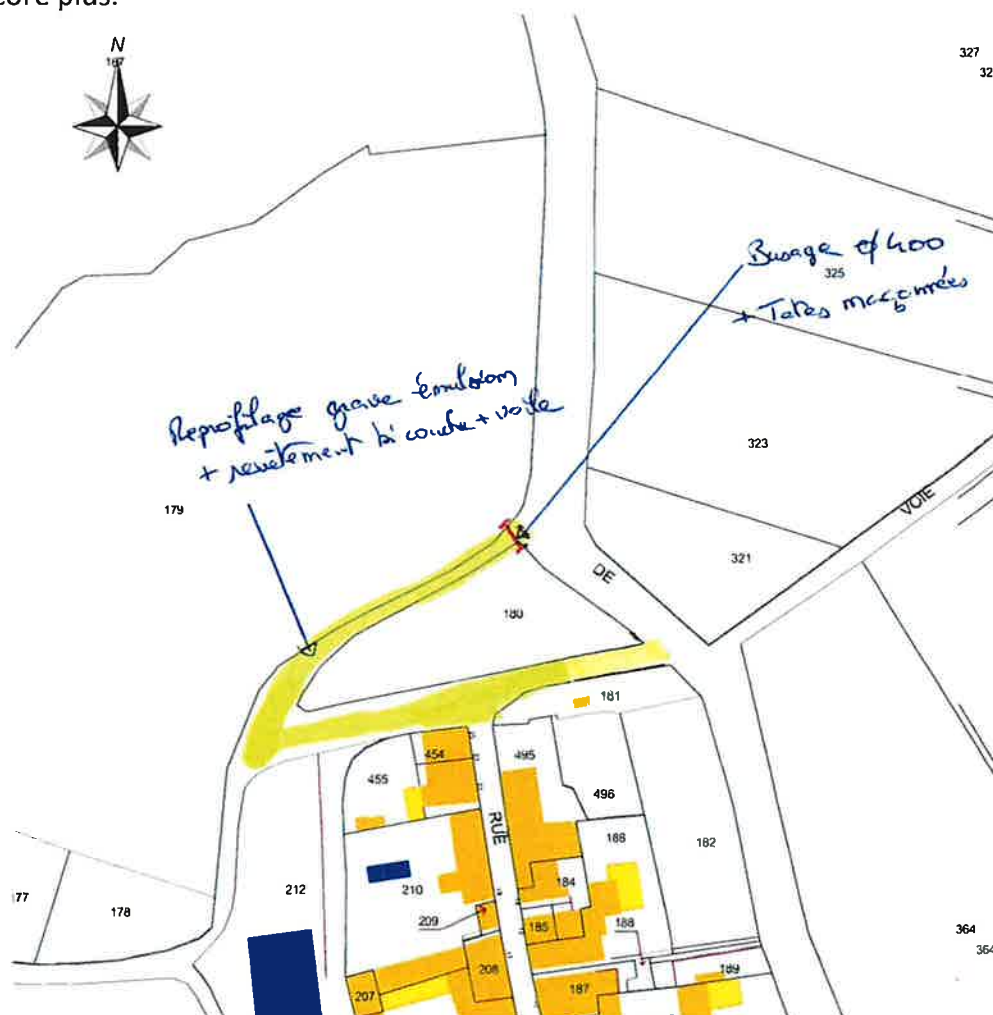
5. Délibération pour le remplacement d'un Conseiller au SICTOM.

- Suite au départ de Yolande GAIKOWSKI de Blaziert, il est souhaitable que la participation au SICTOM soit attribuée à un autre Conseiller.
- Le Maire propose que Philippe PASINI soit le nouveau représentant de la Commune au SICTOM

La délibération est approuvée à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

6. Délibération pour la réparation des deux petites routes au nord du village hors domaine CCT.

- Les deux petites routes au nord du village ne sont pas incluses comme la rue des fleurs dans la voirie transférée à la CCT. Ces deux voies très utilisées sont en mauvais état.
- La commune doit donc les entretenir en direct mais peut faire appel au prestataire retenu dans le contrat voirie par la CCT à savoir STPAG actuellement.
- STPAG nous a fait un devis d'un montant de 10 092,00 € (TTC). La TVA peut être récupérée à hauteur de 16,404 %.
- Le Maire propose de faire réaliser ces travaux avant que les chaussées ne se dégradent encore plus.



Monsieur Philippe PASINI indique qu'une buse de 400 n'est pas suffisante. Il préconise une buse de 600. Le Maire se rapprochera de l'Entreprise STPAG pour modifier le devis.

La délibération est approuvée à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

7. Vote des taux communaux 2025 (taxe foncière sur le bâti et non bâti et taxe habitation sur les résidences secondaires).

- Entre 2024 et 2025, suite à l'inflation, les bases utilisées pour les taxes foncières bâti et non bâti sont augmentées de 2,07 %.

- En ce qui concerne la base utilisée pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), celle-ci est passée de 37 749 € à 33 700 €, cette diminution étant due à des ajustements suite aux indications données par les propriétaires dans GMBI.
- La THRS est actuellement de 9,64 % ce qui est bas par rapport au département. La loi de finances 2024 avait introduit la possibilité d'une « Majoration spéciale taxe d'habitation » indépendante des autres taux mais limitée jusqu'à 75 % du taux moyen du département. Pour Blaziert, on pourrait ainsi porter le taux de THRS à 10,38 % soit une recette supplémentaire limitée à 250 €.
- En gardant les mêmes taux sur les trois taxes et avec les modifications sur les bases indiquées plus haut, cela correspond à une recette supplémentaire d'environ 1200 €.
- Le Maire propose de conserver tous les taux communaux sans augmentation sachant que le montant total de la taxe foncière pour les habitants subira les 2 % d'inflation ainsi que l'augmentation venant de la CCT et du SICTOM pour la TEOM

La proposition de conserver tous les taux communaux sans augmentation est approuvée à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

8. Vote du Budget Primitif 2025 de la Commune.

Fonctionnement :

Le budget primitif doit être équilibré : Dépenses = Recettes.

Mais, à la fin de l'exercice, il faut que les dépenses réalisées soient inférieures aux recettes. Car Recettes réalisées (sans le report) - Dépenses réalisées = Capacité d'autofinancement brute (2020 : 6817 € - 2021 : 4817 € - 2022 : 31 402,32 € - 2023 : 16 429,75 € - 2024 : 30 601 €

- Au niveau des **Dépenses de Fonctionnement** chaque ligne budgétaire tient compte de l'historique des sommes prévues et réalisées sur les années 2021 à 2024 ainsi que des variations sûres ou probables sur certains postes (électricité, assurances, salaires..) en particulier le poste Voirie a été augmenté pour tenir compte du fait qu'en 2024 aucune intervention n'a été réalisée sur les chemins ruraux. Il a également été pris en compte la réfection des deux petites routes au nord du bourg.
- Au niveau des **Recettes de fonctionnement**, nous avons tenu compte des entrées attendues au niveau des impôts locaux (voir point 7) et des dotations (Etat et Département).
- Compte tenu de l'excédent total à fin 2024 de 85 993,02 € qui doit être considéré dans les recettes de fonctionnement pour le BP 2025, nous proposons d'utiliser une grosse partie de cet excédent pour commencer à prévoir les dépenses liées à l'aménagement en locatif de l'étage de la mairie.
- C'est l'objet du compte 023 dans les Dépenses de Fonctionnement, intitulé « Virement à la section Investissement » d'un montant de **63 759,02 €** (montant calculé pour l'équilibre du budget)

- Ces prévisions ont été établies au cours de travaux en commun avec la Secrétaire, La Première Adjointe et Le Maire et le support et les conseils de notre nouveau Conseiller aux Décideurs Locaux, Monsieur SIGAL.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2024	Réalisé 2024	Propositions 2025
011 - Charges à caractère général	83 892,10	41 345,96	81 760,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	24 542,10	15 721,58	20 400,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	46 850,00	17 416,38	49 000,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	12 450,00	8 192,00	12 310,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	50,00	16,00	50,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	23 700,00	21 663,41	23 900,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	12 000,00	11 526,03	12 200,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	200,00	21,72	200,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	11 500,00	10 115,66	11 500,00
014 - Atténuations de produits	27 210,00	27 208,76	27 900,00
65 - Autres charges de gestion courante	30 995,00	27 436,52	32 700,00
66 - Charges financières	3 200,00	3 105,42	3 000,00
67 - Charges spécifiques	170,00	34,56	100,00
Total dépenses réelles	169 167,10	120 794,63	169 360,00
Total dépenses d'ordre	0,00	0,00	63 759,02
Total dépenses de fonctionnement	169 167,10	120 794,63	233 119,02

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2024	Réalisé 2024	Propositions 2025
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	14 100,00	13 536,55	14 500,00
73 - Impôts et taxes	10 400,00	9 427,49	9 300,00
731 - Impositions directes	72 000,00	69 019,00	69 000,00
74 - Dotations et participations	56 776,00	58 422,26	53 176,00
75 - Autres produits de gestion courante	1 500,00	848,25	1 000,00
013 - Atténuations de charges	0,00	143,00	150,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	55 391,10	55 391,10	85 993,02
Total recettes réelles	210 167,10	206 787,65	233 119,02
Total recettes de fonctionnement	210 167,10	206 787,65	233 119,02

Investissement :

Le BP Investissement 2025 est lié aux opérations ci-dessous :

- **2022 : Vitraux tranche 2** : Il reste à toucher en 2025 le montant de la collecte attribué pour la tranche 2 ainsi que les subventions Etat et Département .Ces recettes équilibrent totalement les dépenses comptabilisées sur cette tranche.
- **2023 : Réfection toiture et isolation des combles de la mairie** : Il reste à toucher en 2025 les subventions Etat, Département et Région.
- **2025** : Cinq dossiers dont les dépenses et les recettes associées (subventions, Collectes) sont comptabilisées sur le BP 2025 :

- ✓ **Remplacement horloge et cadran de l'église.** 6 551,00 € H.T. Avec une subvention DETR de 30 % soit 1 965,30 €.

- ✓ **Mise en place de 2 cuves de récupération eaux de pluie** Ecole et Eglise. 5 444,00 € H.T. Avec une subvention DETR de 30 % soit 1 293,60 € (base 4 878,00 €).
- ✓ **Vitraux Tranche 3** : 9 660,00 € H.T. Avec des subventions Etat, Département et Collecte Fondation du Patrimoine dont l'objectif est de couvrir intégralement la dépense comme pour les tranches 1 et 2.
- ✓ **Remplacement du cumulus de l'école.** 1 134,00 € T.T.C.
- ✓ **Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement en locatif de l'étage de la mairie.** Tranche ferme pour un montant de 6 048,00 € T.T.C.

D'autre part, suite à la rencontre avec Monsieur SIGAL, le nouveau Conseiller aux Décideurs Locaux, nous proposons de commencer à budgéter l'aménagement en locatif de l'étage de la mairie par **deux opérations comptables** :

- ✓ En **recettes d'investissement** ajouter le virement venant de l'excédent du fonctionnement : **63 759,02 €**.
- ✓ En **dépenses d'investissement** provisionner un montant d'environ 100.000 € qui représente environ 50 % du montant estimé du projet. Pour l'équilibre du BP investissement ce montant exact est de **92 932,97 €**.

La proposition pour les dépenses d'investissement est la suivante :

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

	Budget 2024	Réalisé 2024	Solde 2024	Propositions nouvelles 2025	Reports	Propositions globales 2025
13 - Subventions d'investissement reçues				24 576,41	0,00	24 576,41
13361 - Dotation d'équipement des territoires ruraux				1 136,34	0,00	1 136,34
13362 - Dotation de soutien à l'investissement local				15 414,97	0,00	15 414,97
1338 - Autres				8 025,10	0,00	8 025,10
16 - Emprunts et dettes assimilés	12 200,00	12 179,71	20,29	10 700,00	0,00	10 700,00
1641 - Emprunts en euros	12 200,00	12 179,71	20,29	10 700,00	0,00	10 700,00
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
203 - Frais d'études, rech. & dév. & frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
21 - Immobilisations corporelles	111 830,06	63 259,88	48 570,18	102 704,41	48 570,18	151 274,59
2111 - Terrains nus	55 305,03	0,00	55 305,03	-45 228,56	45 228,56	
2116 - Cimetière	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
2118 - Autres terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2131 - Bâtiments publics	50 525,03	56 881,50	-6 356,47	34 000,00	0,00	34 000,00
2135 - Instal.géné.,agencements,aménagements des constr.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2138 - Autres constructions	0,00	0,00	0,00	92 932,97	0,00	92 932,97
2152 - Installations de voirie	6 000,00	2 658,38	3 341,62	1 000,00	3 341,62	4 341,62
2156 - Matériel&outillage d'incendie et de défense civile	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2157 - Matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2158 - Autres install., matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2184 - Matériel de bureau et mobilier	0,00	3 720,00	-3 720,00	0,00	0,00	
Total dépenses réelles hors opérations	124 030,06	75 439,59	48 590,47	144 980,82	48 570,18	193 551,00

En ce qui concerne les recettes d'investissement, la proposition est la suivante :

	Budget 2024	Réalisé 2024	Solde 2024	Propositions nouvelles 2025	Reports	Propositions globales 2025
001 - Excédent d'investissement reporté	59 618,12	59 618,12	0,00	11 798,38	0,00	11 798,38
10 - Dotations, fonds divers et réserves	9 400,00	11 707,44	-2 307,44	23 900,00	0,00	23 900,00
10222 - FCTVA	7 900,00	6 730,37	1 169,63	10 400,00	0,00	10 400,00
10226 - Taxe d'aménagement	1 500,00	4 977,07	-3 477,07	500,00	0,00	500,00
10251 - Dons et legs en capital	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	13 000,00
13 - Subventions d'investissement reçues	55 011,94	15 912,41	39 099,53	57 301,51	36 792,09	94 093,60
13251 - GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13361 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	6 251,30	0,00	6 251,30	-6 251,30	6 251,30	
13362 - Dotation de soutien à l'investissement local	5 149,40	5 113,87	35,53	0,00	0,00	
1338 - Autres	2 745,64	0,00	2 745,64	-2 745,64	2 745,64	
13461 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	24 921,60	1 454,40	23 467,20	14 687,64	23 467,20	38 154,84
13462 - Dotation de soutien à l'investissement local	15 944,00	9 344,14	6 599,86	32 814,97	4 327,95	37 142,92
1348 - Autres	0,00	0,00	0,00	18 795,84	0,00	18 795,84
Total recettes réelles hors opérations	124 030,06	87 237,97	36 792,09	92 999,89	36 792,09	129 791,98

Après discussions avec les conseillers, Le Budget Prévisionnel 2025 est mis au vote :

Le Budget Prévisionnel 2025 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

9. Délibération pour passer en investissement l'achat d'un nouveau cumulus pour la cantine.

- Suite au constat d'une fuite, le cumulus de la cantine était déclaré irréparable.
- Le remplacement de celui-ci a été réalisé pour un montant de 1134 € (TTC).
- Il est préférable de passer cette dépense en investissement ce qui nécessite une délibération.

Les conseillers approuvent à l'unanimité des présents et représentés d'imputer cette dépense en investissement.

Remarque : En urgence, le cumulus fut remplacé à l'identique. Lors du débat, la question du volume (200 l) et de la consommation réelle de l'école a été abordée. Une autre destination pourrait être envisagée.

10. Délibération portant avis sur le projet arrêté de la modification n° 1 de droit commun du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUIH).

- En 2023, il a été décidé d'examiner un certain nombre de modifications à apporter au PLUIH validé en Juin 2021, modifications, demandées pour la plupart, par certaines communes pour des cas particuliers.
- Suite à la concertation ouverte au public en Nov/Déc 2024, le Conseil Communautaire a validé cette modification par délibération en date du 18 mars 2025.
- Ces modifications n'affectent en rien Blaziert.
- Tous les Conseils Municipaux de l'ensemble de la CCT sont invités à approuver cette modification avant lancement d'une enquête publique.

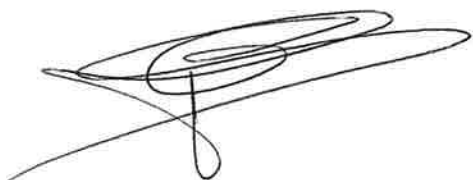
Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité des présents et représentés cette modification.

11. Questions diverses et Tour de table des Conseillers.

- L'isolation phonique de la salle des associations nécessiterait d'être améliorée.
- La commune de Roquepine prêtera pour l'édition 2025 de « Faites le printemps à Blaziert » comme pour les précédentes, le barnum.
- Sur le constat d'une fréquentation régulière de la place enherbée réservée aux camping-cars, la proposition de prévoir l'empierrement de cet espace où au moins la création de bandes de roulement est faite.

Séance levée à 21 h 56.

**La Secrétaire de Séance
Muriel THORE**



**Le Président de Séance
Guy-Noël DUFOUR**

